

Conditions tarifaires TTC au 1^{er} janvier 2023

exprimées en euros TTC. Le taux de TVA en vigueur à la date des présentes conditions est de 8,5%.

Ce document est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées à toutes nos facturations.

	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	ENTREPRISES
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS			
Incidents de paiement			
Incidents liés au chèque			
• Frais de chèque remis à l'encaissement et retourné impayé (sauf motif: sans provision)	17,08	15,74	15,74
Incidents liés aux prélèvements			
• Frais de prélèvement retourné impayé (sauf motif: sans provision)	20,00	15,00	15,00
CRÉDITS			
Crédits à la consommation			
• Frais de dossier d'un crédit à la consommation, taux sur capital initial	1,10 %		
Minimum	60,00		
Crédits immobiliers			
• Frais de dossier d'un crédit immobilier, commission proportionnelle sur capital prêté	1,10 %		
Minimum	500,00		
• Tableau d'amortissement	gratuit		
• Réédition du tableau d'amortissement	32,70		
• Décompte du remboursement anticipé	gratuit		
• Frais d'information incident de remboursement (FICP)	9,10		
• Information annuelle des cautions (par lettre)	gratuit		
• Attestation d'intérêts liés aux prêts, de prêts, situation de compte	15,00		
• Frais d'avenant			
- En cas de renégociation du taux, commission proportionnelle au capital prêté	1,20 %		
Minimum	750,00		
- Autres modifications (report échéance, durée), commission proportionnelle au capital prêté	1 %		
Minimum	300,00		
- Modification date d'échéance	50,00		
- Main levée de garantie	200,00		
- Envoi en recommandé (avenants, courrier)	10,00		
• Frais de recherche de document	8,00		
• Copie de contrat	30,00		
• Ouverture de succession	75,00		
Prêt moyen, long terme aux professionnels et entreprises			
• Frais de dossier, commission proportionnelle sur capital prêté		1 %	1 %
Minimum		350,00	350,00
Engagements par signature			
• Frais de dossier, commission proportionnelle au capital prêté		1 %	1 %
• Minimum		350,00	350,00
• Avances diverses, commission proportionnelle au capital prêté			3 %
Prestations liées aux crédits			
• Copie d'un contrat de prêt/crédit		26,62	26,62
• Modification simple contrat (IBAN, date échéance)		26,62	26,62
• Réédition d'un tableau d'amortissement		30,14	30,14
• Frais d'information annuelle des cautions (lettre)		51,89	51,89
• Frais d'information FICP (par lettre)	22,86		
• Attestation d'intérêts liés aux prêts		50,00	
• Décompte de remboursement anticipé		gratuit	gratuit
• Frais d'avenant			
- Renégociation de taux, commission proportionnelle au capital prêté		1 %	1 %
Minimum		200,00	200,00
- Durée, commission proportionnelle au capital prêté		1 %	1 %
Minimum		250,00	250,00
- Main levée de garantie		221,94	221,94
- Envoi en recommandé (avenants-courrier)		10,00	15,00
• Frais de recherche de document		20,00	20,00
• Ouverture de succession		100,00	150,00
LES EXPERTISES			
L'ingénierie immobilière			
• Opérations de promotion immobilière			Nous consulter
• Opérations de marchands de bien			Nous consulter
• Estimation de vos biens immobiliers			Nous consulter
• Crédit-Bail immobilier			Nous consulter
• Lease-Back			Nous consulter
L'ingénierie financière			
• Montage de financement structuré (LBO, OBO, acquisition)			Nous consulter
• Fusion/acquisition			Nous consulter
• Transmission d'entreprises			Nous consulter
La salle des marchés			
• Couverture du risque de taux			Nous consulter
• Couverture du risque de change			Nous consulter
• Placement de vos excédents de trésorerie			Nous consulter

RÉSOUTRE UN LITIGE

Exprimer une réclamation

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

- Tout d'abord, auprès de votre gestionnaire qui reste votre interlocuteur privilégié.

- Vous pouvez ensuite contacter notre Service Relations Clientèle :

Par courrier :

BRED Banque Populaire	ou	SOFIDER
Service Relation Clientèle		Direction générale
18 quai de la Rapée		3 rue Labourdonnais - CS 10867
75012 Paris		97477 Saint-Denis Cedex

Par Internet : <https://www.bred.fr>

En remplissant un formulaire disponible dans la rubrique : « Plainte/réclamation » en bas de notre page d'accueil.

Nos engagements

Le Service Relations Clientèle de la BRED Banque Populaire ou la direction générale de la SOFIDER s'engagent à répondre dans un délai de 15 jours ouvrés. En application des dispositions de l'article L133-45 du code monétaire et financier, dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut être donnée dans le délai ci-dessus mentionné pour des raisons échappant au contrôle de la Banque, le Service Relation Clientèle adressera au Client une lettre d'attente l'informant d'un délai supplémentaire nécessaire pour lui répondre, délai n'excédant pas 2 mois suivant la réception de la réclamation.

- Si le différend persiste, votre recours à la médiation :
Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou de votre Service Relation Clientèle BRED Banque Populaire, ou de la direction générale de la SOFIDER, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Auprès du Médiateur de la consommation auprès de la BRED**

Pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque, hors placements financiers et hors litiges sur contrat d'assurance relevant d'un autre domaine que celui de leur commercialisation.

Si la réponse n'est pas satisfaisante ou si le client (particulier ou entrepreneur individuel exclusivement -personne physique agissant pour des besoins professionnels-) n'a pas obtenu de réponse de la banque dans un délai de 60 jours à compter de l'envoi de sa première réclamation écrite, il peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation.

Par Internet : <https://www.mediateur-fnbp.fr>

Par courrier :

Médiateur de la consommation auprès de la FNBP
(Fédération nationale des banques populaires)
20-22 rue Rubens
75013 Paris

- **Auprès du Médiateur de l'assurance**

Pour les litiges sur contrat d'assurance relevant d'un autre domaine que celui de leur commercialisation.

Par Internet : <http://www.mediation-assurance.org>

Par courrier :

La médiation de l'Assurance
TSA 501 10
75441 Paris Cedex 09